

33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés

**PDALHPD - Proposition d'attribution d'une
subvention à AVA Habitat et nomadisme
pour l'amélioration des conditions d'habitat
précaire de 2 ménages très défavorisés
résidant à KALTENHOUSE et SESSENHEIM**

Rapport n° CP/2018/434

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme pour permettre l'amélioration de l'habitat de deux ménages, dans le cadre de la Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale du Département, en conformité avec les objectifs du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2015-2020.

Le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2015-2020 a permis de repérer sur l'ensemble du territoire départemental environ 450 familles dans une cinquantaine de communes, vivant sur 86 sites d'habitat précaire, inadapté, voire insalubre (recensement 2017).

Depuis 15 ans, le Département soutient l'intervention de l'association AVA Habitat et nomadisme, en lien avec les Communes concernées, sur les sites accueillant des nomades sédentarisés ou auprès de ménages isolés et très défavorisés : aide pour des travaux d'urgence (électrification, adduction d'eau, assainissement, etc.), pour des relogements d'urgence (dans des modules d'habitation, des habitations légères de loisirs, etc.) et pour la création de logements adaptés (logements sociaux, auto-construction ou auto-réhabilitation) ou de terrains familiaux.

Dans ce cadre, AVA Habitat et nomadisme sollicite le Département pour l'attribution d'une subvention d'un montant total de 14 271,29 € afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de deux ménages très défavorisés, résidant sur le territoire des Communes de Kaltenhouse et Sessenheim.

Les deux opérations présentent les caractéristiques suivantes :

- Kaltenhouse/ Site du Rosenfeld :

- Raccordement électrique d'un chalet habité par une personne seule, compte tenu de la dangerosité de l'installation actuelle ;
- Subvention sollicitée de la part du Département: 2 607,37€ pour un coût de 4 345,62€ ;
Participation du ménage : 869,12€ soit 20% ;
- Avis favorable du Maire de Kaltenhouse.

- Sessenheim :

- Amélioration de l'habitat d'une personne en perte d'autonomie par la mise hors d'eau de la maison, l'adaptation de la salle de bain et le remplacement de deux fenêtres ;
- Subvention sollicitée de la part du Département: 11 663,92€ pour un coût de 19 439,86€ ;

- Participation du ménage : 3 887,94€ soit 20% ;
- Opération approuvée par la Commune dans le cadre des échanges autour du site de Sessenheim, qui fait l'objet d'un suivi par l'AVA Habitat nomadisme au titre du « lot sites » du marché public passé dans le cadre de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) départementale 2016-2020.

Ces deux opérations seraient également cofinancées, outre les apports propres des familles, par PROCIVIS Alsace et la Fondation Abbé Pierre.

Les ménages bénéficiaires pourraient être accompagnés pour l'appropriation et l'entretien de leurs installations et aménagements par l'association AVA Habitat et nomadisme qui assure d'ailleurs une mission de médiation sociale sur le site du Rosenfeld, à Kaltenhouse.

La Conseillère en économie sociale et familiale de secteur du Département serait également mobilisée auprès du ménage de Sessenheim afin de lui permettre d'honorer sa participation financière.

L'intervention de l'association s'inscrit dans le cadre du dispositif de la MOUS départementale (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale visant au relogement des familles les plus défavorisées) qui vise à apporter des réponses atypiques et adaptées localement aux situations d'habitat précaire.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention d'un montant maximal de 14 271,29 € (soit 60% du montant TTC des travaux) à l'association AVA Habitat et Nomadisme pour permettre la réalisation de ces opérations et d'approuver les termes du projet de convention de financement annexé au projet de délibération.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
LOGDEFAV 2018	Hébergement d'urgence de familles défavorisées – organismes privés	80 000 €	50 684,64 €	14 271,29 €

La Commission territoriale Nord a émis un avis favorable, le 29 novembre 2018.

Le présent dispositif se fonde sur l'article 1er de la loi 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement ainsi que sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L.312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et nomadisme une subvention d'un montant maximal de 14 271,29 € (représentant 60% du montant TTC des travaux) pour permettre la réalisation de deux opérations d'amélioration de l'habitat auprès de ménages très défavorisés résidant à Kaltenhouse et Sessenheim ;

- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération ;

- autorise le président à signer cette convention.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY